



## Protocole pour le patinage libre durant la COVID-19

**Avant de vous rendre à votre période de patinage libre, veuillez prendre connaissance du protocole suivant et l'appliquer :**

La Ville de Dollard-des-Ormeaux adhère aux recommandations de la Direction régionale de la Santé publique.

En raison de la pandémie actuelle, il est de la responsabilité des utilisateurs de l'aréna de respecter, de faire respecter et faire appliquer à tous les membres de leur famille les règles suivantes :

- **Dès le 28 novembre 2020, le port du masque est obligatoire en tout temps, et ce même sur la patinoire.**
- Toute personne présentant des symptômes tels que la fièvre, un mal de gorge, la toux, la diarrhée, la difficulté à respirer, le mal de tête et la perte d'odorat et goût (sans congestion nasale) ne doit pas se présenter dans aucune des installations de la Ville.
- Toute personne vivant avec une autre personne atteinte de la COVID-19 ou qui a fréquenté une personne atteinte de la COVID-19 dans les derniers jours et ne doit pas se présenter à l'activité.
- Toute personne de 10 ans et plus qui souhaite entrer dans un des édifices municipaux de la Ville doit porter le masque et se laver les mains dès son entrée et lorsque demandé.
- Le port du masque est fortement recommandé, mais non-obligatoire pour les personnes ayant des conditions médicales spéciales et les enfants de moins de 9 ans.
- Toutes les personnes présentes dans les édifices doivent respecter la signalisation et le marquage au sol.
- Les rassemblements dans le hall d'entrée, le corridor sont interdits et les estrades sont fermées.
- L'accès aux fontaines d'eau est autorisé uniquement pour le remplissage des bouteilles personnelles.
- Notez les toilettes publiques demeurent ouvertes, mais que les vestiaires sont fermés.
- Les participants doivent réserver en ligne leur temps de glace. Aucune inscription à la porte ne sera acceptée.
- Les enfants de 12 ans et moins doivent être accompagnés par un autre patineur âgé de 13 ans et plus.
- Le port d'un casque protecteur certifié ANCOR/CSA est obligatoire pour les enfants de 12 ans et moins ainsi que pour les participants inscrits aux périodes de Patinage sportif. Le port du casque est toutefois recommandé pour tous les patineurs.
- Seuls les participants inscrits pour une période de patinage libre ont accès aux installations.
- Arrivez un maximum de 10 minutes avant l'heure de votre activité et quitter les lieux tout de suite après l'activité, dans un délai de 10 minutes maximum.
- Donnez votre présence avant de descendre vers les arénas.
- Dirigez-vous vers l'aréna 1 ou 2 selon votre réservation, en suivant les indications pour les corridors d'accès et en respectant une distanciation de 2 mètres entre vous et les autres participants.
- Pour enfiler les patins, chaque participant doit utiliser les chaises identifiées dans les arénas et ranger ses effets personnels près de sa chaise. La Ville n'est pas responsable des objets perdus ou volés.
- Les patineurs doivent tous patiner dans le même sens et maintenir une distance de 2 mètres entre eux. Lorsque la sirène sonne, les patineurs doivent changer de direction et ainsi de suite jusqu'à ce que leur temps de glace soit écoulé.
- Les bâtons, rondelles, patins de vitesse et accessoires d'entraînement sont interdits. Les figures de patinage artistique ne sont pas permises.
- Aucun entraînement organisé ou encadré n'est permis.

Merci!